

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achamps –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 14 juin 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE215965001

Conclure une (1) entente-cadre pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 Patrimoine - GMAD (architectes) et Les services EXP inc. (ingénierie), pour un montant de 6 014 297,23 \$, taxes incluses (contrat : 4 374 034,35 \$ + contingences 1 093 508,59 \$ + incidences 546 754,29 \$) - Appel d'offres public (21-18716) (1 seul soumissionnaire).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Stéphanie Espach pour
Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE215965001

Conclure une (1) entente-cadre pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 Patrimoine - GMAD (architectes) et Les services EXP inc. (ingénierie), pour un montant de 6 014 297,23 \$, taxes incluses (contrat : 4 374 034,35 \$ + contingences 1 093 508,59 \$ + incidences 546 754,29 \$) - Appel d'offres public (21-18716) (1 seul soumissionnaire).

À sa séance du 26 mai 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 2 juin 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de 36 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois.

Les responsables du dossier ont expliqué que l'appel d'offres a été scindé en 4 lots distincts représentant des exigences d'expériences diversifiées pour les divers types de projets : bâtiments patrimoniaux, bâtiments de parcs dans des environnements de protection de la faune et de la flore, équipements sportifs et équipements industriels. De plus, afin d'obtenir une meilleure rotation des fournisseurs, l'attribution des contrats s'est faite selon le principe qu'une même firme peut soumettre plus d'une proposition mais ne peut se voir attribuer plus d'un lot.

La publication de l'appel d'offres s'est déroulée sur 35 jours. Sur les 15 preneurs de cahier de charges, un seul a remis des soumissions pour les 4 lots. Une seule offre de service pour le lot 1 a été reçue et jugée conforme. Il est à noter que 5 addendas ont été émis. Au terme du processus, pour le lot 1, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart d'environ 16 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Puisqu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire, la Ville a exercé son droit de négocier le prix, ce qui a permis d'obtenir une baisse globale de prix de 6,4 %.

Les Commissaires ont demandé des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons permettant d'expliquer le faible nombre de soumissions; sur la période de publication de l'appel d'offres et son impact éventuel sur le nombre de soumissions.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission. La Commission note qu'il s'agit d'un marché bouillonnant et que les firmes du marché sont saturées, ce qui explique le peu de soumissions reçues. Les membres soulignent le fait que la Ville a exercé son droit de négocier avec le soumissionnaire et que cela a mené à une baisse de prix satisfaisante.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - o *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE214983004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.